

**Séance du 24 octobre 2022**

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**24-10-2022-02**

Date de convocation le 21/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 11  
Procurations : 4  
Votants : 15

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, GRAUX, GUITTONNEAU et ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, HILLOOU, LAPÊTRE et SALEFRANQUE

**Secrétaire de séance élu** : M.SALEFRANQUE

**Avaient donné pouvoir** : Mme LOQUET pouvoir à M.LETARGUA  
Mme CAZENAVE pouvoir à Mme GUITTONNEAU  
Mme DAUBAS pouvoir à M.CLAVÉ  
M.CAMGRAND pouvoir à Mme ETCHART

**OBJET : LOTISSEMENT VALLEE DE LA GEOULE : PROPOSITION D'ACHAT : MODIFICATION PRIX DE VENTE DU LOT 7**

Trois lots sont toujours disponibles dans le lotissement.

Le 13 octobre, la commune de Mont a reçu une proposition d'acquéreurs potentiels souhaitant négocier le prix d'une parcelle.

La parcelle concernée est la parcelle 7 dont le prix a été fixé par délibération du 27 octobre 2021 à 46 280 € soit environ 41.32 € par mètre carré. Les potentiels acquéreurs sollicite un rabais. Il propose un prix d'achat de 45 000 €.

Oui l'exposé du Maire Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE** de fixer le prix de la parcelle 7 à 45 000 euros TTC.

**RAPPELLE que** le cabinet de maître ESTRADÉ, notaire à Arthez de Béarn, est désigné aux fins de rédiger les actes sous-seing privé (promesses de vente et d'achat) ainsi que les actes authentiques correspondants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire, notamment les actes sous-seing privé, les actes authentiques et les courriers aux candidats et précise qu'en cas d'absence de ce dernier les adjoints auront le pouvoir pour signer les documents de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le

ID : 064-216403964-20221027-24\_10\_2022\_02-DE